

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023



N° 30/2023

Le 14 avril deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 7 avril 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, MM. Hamot, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mme Barre et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Vigne par Mme Barre.

ABSENTS : MM. Kwak et Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de la convention de participation citoyenne.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole « participation citoyenne » conclu le 5 novembre 2013 précisant les modalités opérationnelles de mise en œuvre de lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale sur la commune de St Just-en-Chaussée,

Considérant la demande de la Gendarmerie Nationale de renouveler ce dispositif,

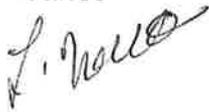
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **ÉMET** un avis favorable au renouvellement de ce dispositif,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau protocole « participation citoyenne ».

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental